

## DISPOSITIF NATIONAL > FranceAgriMer



### France 2030 – Plan de souveraineté de la filière fruits et légumes - matériels innovants d'agroéquipements du verger

: aide pour l'achat de matériels très spécifiques (liste fermée).  
Ex : XPowerXPS de Zasso France, Win Air de Gama technologies SAS, NA2 de Agrimeca, Capteur gel connecté de Weemat, CANOPY de IFO SARL...

Quand ? Jusqu'au 31/12/2024 (sous réserve de crédits suffisants) • Taux ? De 20 à 40 % suivant le matériel + bonif JA • Plancher / Plafond ? De 2 000€ HT à 200 000€ HT (500 000€ pour les CUMA) • Public éligible ? Agriculteurs à titre principal, lycées, ETA, CUMA, GIEE, instituts techniques, multiplicateurs de semences, organismes stockeurs



### France 2030 – Plan de souveraineté de la filière fruits et légumes - matériels innovants d'agroéquipements pour les filières fruits et légumes

: aide pour l'achat de matériels très spécifiques (liste fermée). Ex : Tapis TDTH de Delecroix, VT-Sem de SIMTECH, DE MDS W de Kuhn SAS, PUL de Chabas SA, DM300 de Vegniek BV, Stell Air de SAS Actisol, Raincrop de SENCROP, Mobelec de ELATEC, Anatis de CARRE SAS, WaveBox de SANODEV...

Quand ? Jusqu'au 31/12/2024 (sous réserve de crédits suffisants) • Taux ? De 20 à 40 % suivant le matériel + bonif JA • Plancher / Plafond ? De 2 000€ HT à 200 000€ HT (500 000€ pour les CUMA) • Public éligible ? Agriculteurs à titre principal, lycées, ETA, CUMA, GIEE, instituts techniques, multiplicateurs de semences, organismes stockeurs



### France 2030 – Plan de souveraineté de la filière fruits et légumes - investissements de solutions innovantes pour les serres

: aide pour l'achat de matériels très spécifiques (liste fermée). Ex : Atlantique 3èmeG de SERRES JRC, Multichapelle TT de SERRES JRC, Demetair SC de AIRGAIA, Gamme BioActiv et ECO KLIMA de CMF Project, Serre Agrinea, solution NeoFarm de Sylvabot...

Quand ? Jusqu'au 31/12/2024 (sous réserve de crédits suffisants) • Taux ? De 20 à 40 % suivant le matériel + bonif JA • Plancher / Plafond ? De 50 000€ HT à 500 000€ HT • Public éligible ? Agriculteurs à titre principal, lycées, ETA, CUMA, GIEE, instituts techniques, OP

## DISPOSITIF RÉGIONAL > PCAE

COMMENT  
BÉNÉFICIER  
DU DISPOSITIF

1. Je dépose ma demande auprès du service instructeur (Région).
2. J'attends l'accusé de réception de mon dossier (ne vaut pas accord de subvention) pour démarrer les travaux, signer les devis, réaliser les investissements.
3. Je reçois la décision juridique d'octroi de l'aide.
4. Je demande le paiement de la subvention, une fois mon projet réalisé (factures acquittées).
5. J'affiche la publicité nécessaire suite à l'octroi de la subvention et je respecte mes engagements.



### PME (Plan de modernisation des élevages)

: construction, aménagement de bâtiments, gestion des effluents, amélioration des conditions sanitaires, économies d'énergie, optimisation des conditions de travail, biosécurité.

Quand ? Du 21/02 au 30/06/2024 • Taux ? 30 % (+5 % AB) • Plancher / Plafond ? De 25 000€ à 100 000€ (application transparence GAEC) • Sélection des projets : Bio ou écorégime de niveau 2 + critères de sélection par filière + grille de sélection (scoring)



### PVE (plan végétal)

: aide pour l'achat d'agroéquipements en lien avec la réduction et l'optimisation des intrants, la réduction de l'érosion des sols et la réduction des prélèvements sur la ressource en eau.  
Ex : herse étrille, bineuse, semis-direct, broyeurs...

Quand ? Du 18/12/2023 au 15/03/2024 • Taux ? 30 % (+10 % si AB) • Plancher / Plafond ? De 5 000 à 50 000 € HT (application transparence GAEC) • Sélection des projets : exploitations AB, HVE ou dans une zone à enjeux eau avec accompagnement individuel (diagnostic)



### Abreuvement des animaux herbivores au champ

: aide à l'investissement (du forage ou captage jusqu'à l'abreuvement) afin de développer l'autonomie en eau des animaux pâturant. Un diagnostic préalable établissant que le projet permet la déconnexion au réseau AEP ou la suppression du transport par citerne est demandé. Ex : systèmes pompage et abreuvement, abreuvoirs, station traitement, travaux terrassement, équipements stockage, raccordements...

Quand ? Du 25/01 au 30/04/2024 • Taux ? 37 % • Plancher / Plafond ? De 7 000 € à 20 000 € HT • Public éligible : Les agriculteurs actifs éleveurs d'herbivores en règle au regard de la loi sur l'eau



### Maraîchage, floriculture, pépinière, PPAM, petits fruits, houblon et champignons

: salle de pousse pour la myciculture, les supports de culture pour le houblon, aide pour la construction, rénovation ou extension d'abris hauts non destinés aux productions de contre-saison, acquisition de matériels de mise en culture et d'entretien mécanique (puissance motrice mécanique ou animale), robot ou engin autonome, protection contre les dégâts de gibiers, récupération des eaux de pluie, filets d'ombrage...

Quand ? Du 15/02 au 15/05/2024 • Taux ? 30 % (+10 % si AB) • Plancher / Plafond ? De 3 000 à 40 000 € HT • Sélection des projets : exploitations AB ou HVE + critères de priorisation des dossiers



### Protection des cultures contre le gel et la grêle

: aides dédiées aux cultures de plein air en arboriculture (y compris baies et drupes) et viticulture  
Ex : convecteur à air chaud, tour antigel fixe repliable, tour antigel mobile, matériel et système d'aspersion antigel (pompe, canalisation, vannes, canons), fil de palissage chauffant, braséro à biomasse, chaudière à biomasse tractée, système d'alerte, filet paragrêle, radar de détection des cellules orageuses...

Quand ? Du 16/02 au 31/05/2024 • Taux ? 30 % • Plancher / Plafond ? De 5 000 € à 40 000 € HT • Public éligible : Les exploitations agricoles (avec un agriculteur actif) et les CUMA • Sélection des projets : AB ou HVE + assurance multirisque climatique 2024 + critères de priorisation (projets collectifs en CUMA et JA/NI)



### Dispositif expérimental d'aide aux investissements de biosécurité pour lutter contre la tuberculose bovine

: réalisation d'un diagnostic biosécurité, financé à 80%, chez tous les détenteurs d'animaux des communes concernées (26 en Dordogne + 3 en Haute-Vienne) réalisé par le GDS et un soutien aux investissements de biosécurité financé à 65% par la Région et 15% par le Conseil Départemental.  
Ex : clôtures, dispositif contention, système d'abreuvement, protection stocks, mise en défens des points d'eau...

Quand ? Jusqu'au 31/12/2025 • Taux ? 80 % • Plancher / Plafond ? De 3 000€ à 25 000€ HT (application transparence GAEC) • Public éligible : tout détenteur de bovin ayant un numéro de cheptel avec une exploitation ou des animaux pâturant dans la zone d'expérimentation



### Transformation et commercialisation des produits agricoles

: abattage, transformation à la ferme, commercialisation en circuits courts, conditionnement ou stockage après transformation hors filière viti-vinicole et produits de la pêche. Ex : Laboratoire de découpe, caisson froid, vitrine réfrigérée, chambre froide...

Quand ? Du 01/03/2024 au 31/05/2024 • Taux ? 30 % • Plancher / Plafond ? De 10 000 à 60 000 € HT • Sélection des projets : AB, HVE ou apicole + priorisation des projets (primo-demandeurs, projet de diversification, projet collectif...)

## DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL > LE PLAN DÉPARTEMENTAL



**Plan départemental** : des plans d'aide aux investissements déclinés par filière. Des investissements éligibles identiques à ceux du PCAE Région (dans ce cas priorités aux aides régionales) + des listes complémentaires.

Quand ? Année 2024 • Taux ? Non défini • Plafond d'aide ? Non défini  
Point de vigilance : Dans le cas d'un même investissement, les dispositifs régionaux priment sur le plan départemental

### POUR ALLER PLUS LOIN DANS TOUS CES DISPOSITIFS

- > Contactez **ÉLODIE PEYRAT**, au 05 53 35 88 33 ou par mail à [elodie.peyrat@dordogne.chambagri.fr](mailto:elodie.peyrat@dordogne.chambagri.fr), au **Point Accueil Info Area/PCAE/HVE**
- > **Conseil départemental - Service Agriculture**, au 05 53 02 56 13
- > Site de la **Chambre d'agriculture Dordogne** : <https://dordogne.chambre-agriculture.fr/etre-agriculteur/je-gere-mon-entreprise/les-dispositifs-daide-par-filieres/>
- > Site de la **Région** : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/resultats?recherche=pcae>
- > Site de **France 2030** : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/France-2030-Souverainete-alimentaire-et-transition-agroecologique/France-2030-Agriculteurs>